
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 6 juin à 19 h 30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Normand Houde
Conseillers	Louis Côté
	Rita B. Barrette
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Yves Dubé

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme
M.	Luc Goudreau	Directeur du Service de prévention des incendies
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2017-142

Le maire, monsieur Normand Houde, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

Il est proposé par Madame Rita B. Barrette, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants à l'article 12. Affaires nouvelles :

12.1 Suivi ponts couverts

12.2 Horaire d'été

12.3 Suivi 100^e.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2,1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2017

Résolution no 2017-143

Le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2017 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Rita B. Barrette, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté.

3. CORRESPONDANCE

3,1 Autorisation de circuler - La Traversée des Z'Elles 8 et 9 juillet 2017

Résolution no 2017-144

ATTENDU QUE la Traversée des z'Elles est une randonnée de près de 600 km à moto accomplie par des femmes, touchées de près ou de loin par le cancer du sein et visant à

amasser des dons pour la Fondation du Cancer du sein du Québec;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Ville de La Sarre est requise pour circuler dans certaines rues de la ville, soit :

- Le 8 juillet : route 111 en direction de Normétal, puis retour par la route 393, 5^e Avenue Est et rue Principale jusqu'à la route 111, au Villa mon Repos;
- Le 9 juillet : route 111 jusqu'à la rue Cormier, puis rue Principale jusqu'à la Polyno; ensuite, route 111 en direction d'Amos.

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite soutenir cette initiative au bénéfice de la Fondation du Cancer du sein du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Rita B. Barrette;

D'autoriser la Traversée des z'Elles à circuler dans les rues ci-haut mentionnées.

3,2 Demande de commandite - Club de natation Minabichi

Résolution no 2017-145

ATTENDU QUE le Club Minabichi demande d'utiliser le Théâtre de poche gratuitement pour leur gala reconnaissance le 31 mai prochain;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Yves Dubé;

D'autoriser le prêt du Théâtre de poche sans frais au club de natation Minabichi le 31 mai 2017.

3,3 Tournois de golf - Fondation de l'UQAT et Challenge Hecla-Québec

Résolution no 2017-146

ATTENDU QUE des partenaires importants pour la communauté ont invité la Ville de La Sarre à participer à des Tournois de golf se déroulant au cours de l'été;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la Ville de La Sarre participe à de tels événements

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Louis Côté; De déléguer deux équipes de quatre personnes afin de participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'UQAT et au Challenge Hecla-Québec.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4,1 Modification du calendrier des séances publiques 2017

Résolution no 2017-147

ATTENDU QU'en raison des vacances estivales et des élections municipales du 5 novembre prochain, il est nécessaire de changer deux dates du calendrier des séances publiques présenté en début d'année;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De modifier le calendrier des séances publiques 2017 en changeant la séance publique prévue le 1^{er} août au 22 août et celle prévue le 7 novembre au 14 novembre.

4,2 Nomination et contrat de travail-Contremaître Infrastructures, parcs et espaces verts

Résolution no 2017-148

ATTENDU QUE l'intégration des employés de la Commission des loisirs de La Sarre au sein de la Ville de La Sarre se poursuit;

ATTENDU QUE le service des loisirs et du sport requiert les services d'un contremaître Infrastructures, parcs et espaces verts;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Madame Rita B. Barrette;

D'approuver la nomination et le contrat de travail de Jocelyn Lavoie à titre de contremaître Infrastructures, parcs et espaces verts.

Le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que la directrice générale, madame Isabelle D'Amours, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

4,3 Nomination et contrat de travail-Médiatrice culturelle

Résolution no 2017-149

ATTENDU QUE l'intégration des employés de la Commission des loisirs de La Sarre au sein de la Ville de La Sarre se poursuit;

ATTENDU QUE le service de la culture et de la vie communautaire requiert les services d'une médiatrice culturelle;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver la nomination et le contrat de travail de Cassiopée Bois à titre de médiatrice culturelle.

Le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que la directrice générale, madame Isabelle D'Amours, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

4,4 Embauche des étudiants-Été 2017

Résolution no 2017-150

ATTENDU QUE les différents services de la municipalité requièrent les services d'étudiants pour l'été 2017;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver l'embauche des étudiants suivants :

Travaux publics

William Durham, Bajamin Lavoie, Christophe Lambert et Billy Bélanger

Direction générale et greffe

Alexandre D. Nickner et Janie Breton

Loisirs et sports

Michael Mercier, Sophie Bastien, Gabriel Therrien, Raphaëlle Gilbert, Marie-Maude Wurtz, Frédérique Farrell, Yannick Bergeron-Chartier et Roxanne Roy

Culture et vie communautaire

Élodie Boucher

4,5 Motion de remerciement - Robert Breton

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Robert Breton, qui quittera son poste de camionneur aux travaux publics le 25 août 2017;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard de la Ville pendant près de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé unanimement et résolu;

QUE le conseil souligne le travail réalisé par monsieur Breton, lui offre ses remerciements et lui souhaite une heureuse retraite bien méritée.

4,6 Motion de remerciement - Diane Rondeau

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Diane Rondeau, qui quittera son poste au Centre d'art Rotary le 17 juin 2017;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celle-ci et son dévouement à l'égard de la Ville pendant près de 17 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé unanimement et résolu;

QUE le conseil souligne le travail réalisé par madame Rondeau, lui offre ses remerciements et lui souhaite une heureuse retraite bien méritée.

4,7 Don de terrains-Projet de construction de 24 logements OMH

Résolution no 2017-151

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre s'est engagée par résolution (2013-09) à contribuer au projet de 24 logements de l'OMH La Sarre;

ATTENDU QU'un terrain supplémentaire est nécessaire afin de répondre aux besoins du projet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De céder le terrain désigné au cadastre par le numéro 3 543 977 à l'OMH La Sarre.

4,8 Nomination d'un représentant au comité provisoire-OMH

Résolution no 2017-152

ATTENDU QU'un comité provisoire doit être formé pour le regroupement des OMH;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit nommer un représentant au sein de ce comité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De nommer la conseillère Rita B. Barrette à titre de représentante de la Ville de La Sarre au comité provisoire et au sein du conseil d'administration du nouvel OMH intégré pour la première année de fonctionnement.

4,9 Chemin abandonné-Intersection Routes 111 et 393

Résolution no 2017-153

CONSIDÉRANT l'adoption du décret 292-93 par le Gouvernement du Québec, publié le 17 mars 1993, ayant pour effet l'abandon de la gestion de la partie de la route 101 au nord-est de l'intersection des routes 111 et 393;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'immeuble visé soit demeurée la propriété du Ministère du Transport, de la Mobilité durable, de l'Électrification des transports comme immeuble excédentaire enregistré au registre foncier comme le lot 6 048 310;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre souhaite faire l'acquisition de ce lot et que celle-ci doit faire l'objet d'une vente directe entre le Ministère du Transport, de la Mobilité durable, de l'Électrification des transports et la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Yves Dubé;

D'enlever le caractère de chemin public au lot devant être vendu et d'acquérir l'immeuble, selon la valeur qui sera déterminée par l'évaluateur agréé du Ministère.

4,10 Proposition de service du G.I.R.A.T. pour le branchement de l'aréna Nicol auto à la fibre optique

Résolution no 2017-154

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite brancher l'Aréna Nicol Auto à la fibre optique dans le cadre d'un projet déposé au Fond de développement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest conformément accepté par la résolution 2017-081;

ATTENDU QUE le G.I.R.A.T. est le gestionnaire du réseau régional et a déposé une offre de service conforme aux attentes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver l'offre de service du G.I.R.A.T. d'un montant s'élevant à 23 697 \$ plus taxes.

La directrice générale, madame Isabelle D'Amours, est, par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

4,11 Autorisation pour tir de balles à blanc par le Régiment La Sarre

Résolution no 2017-155

ATTENDU QUE le Régiment La Sarre sera présent lors des Festivités du 100^e et que dans le cadre des activités proposées, des tirs de balle à blanc sont prévus;

ATTENDU QUE le règlement concernant les nuisances prohibe ce type d'activités;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut autoriser, en tout temps et à sa convenance, s'il le juge à propos dans le cadre d'une manifestation s'adressant au grand public, une dérogation au règlement.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Yves Dubé;

D'autoriser le Régiment La Sarre à effectuer des tirs à blanc du 30 juin au 2 juillet 2017.

4,12 Avis de motion Abrogation du règlement concernant les commerçants non-résidents

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Abrogation du règlement concernant les commerçants non-résidents.

4,13 Avis de motion Règlement sur les ventes de garage

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement sur les ventes de garage.

4,14 Avis de motion Modification au règlement sur les brûlages dans les limites de la ville de La Sarre

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Modification au règlement sur les brûlages dans les limites de la ville de La Sarre.

4,15 Avis de motion Règlement imposant une licence aux colporteurs et aux vendeurs itinérants

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement imposant une licence aux colporteurs et aux vendeurs itinérants.

4,16 Avis de motion Règlement sur l'eau potable

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement sur l'eau potable.

4,17 Avis de motion Règlement sur les systèmes d'alarme

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement sur les systèmes d'alarme.

4,18 Avis de motion Règlement encadrant les animaux

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement encadrant les animaux.

5. TRÉSORERIE

5,1 Renouvellement de la lettre de crédit de 100 000,00 \$ au bénéfice du ministre du Développement durable

Résolution no 2017-156

ATTENDU QU'une lettre de garantie de 100 000,00 \$ est exigée par le ministère du Développement durable pour l'ancien site d'enfouissement de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE cette lettre de garantie viendra à échéance le 7 juillet 2017 et que celle-ci doit être renouvelée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la trésorière Valérie Schoeneich de signer tout document relatif au renouvellement de cette lettre de crédit.

5,2 Approbation de l'entente de service avec CT Paiement pour une solution de paiement internet

Résolution no 2017-157

ATTENDU QUE suite à l'acquisition de la plateforme AccèsCité Loisir, la Ville de La Sarre doit souscrire à une solution de paiement en ligne pour permettre l'inscription en ligne;

ATTENDU QUE des offres de service de différents fournisseurs ont été analysées;

ATTENDU QUE l'offre de service de CT Paiement est la moins onéreuse;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter l'offre de service de CT Paiement.

La trésorière, madame Valérie Schoeneich, est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

5,3 Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt

Résolution no 2017-158

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre modifie les règlements à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "Nouveau montant de la dépense" et "Nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe A;

QUE la Ville de La Sarre informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la Ville de La Sarre demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5,4 Liste des comptes à payer

Résolution no 2017-159

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 1 juin 2017, au montant de 1 100 207,48 \$.

7. URBANISME

7,1 Demande de dérogation mineure : Lotissement Chemin Ste-Hélène (lot 5 590 564)

Résolution no 2017-160

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 590 564 souhaite obtenir une dérogation mineure relativement au lotissement de 6 nouveaux lots, qui auraient un frontage de 43,8 mètres au lieu de 50 mètres, tel qu'exigé au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de ces lots est bien supérieure à la superficie minimum exigée;

CONSIDÉRANT QUE ces éléments dérogatoires sont jugés mineurs et ne causent aucun inconvénient au secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Compte tenu de ce qui précède;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7,2 Demande de dérogation mineure : 30, montée Lavigne

Résolution no 2017-161

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 30, montée Lavigne, en raison du garage qui se situerait entre le chemin d'accès et la maison existante, à une distance de 2,4 mètres de la ligne avant, ce qui est prohibé par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans un secteur boisé où l'on ne retrouve aucune autre résidence ni potentiel de développement;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne sera pas visible, ou très peu, à partir du chemin du golf et de la montée Lavigne;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin d'accès ne dessert que la résidence concernée, le site d'Hydro-Québec et les antennes de télécommunication situées à proximité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Compte tenu de ce qui précède;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Yves Dubé;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7,3 Demande d'affichage secteur PIIA : Commerce situé au 253, Principale

Résolution no 2017-162

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été déposée pour le nouveau plan d'enseigne d'un atelier de couture qui se situera au 253, Principale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et que le plan illustre un projet d'enseigne conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Rita B. Barrette;

D'accepter cette demande afin de permettre au demandeur d'obtenir un permis d'affichage pour son projet.

7,4 Adoption finale modifiant le règlement de zonage pour augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment dans la zone RH-5

Résolution no 2017-163

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de La Sarre a le pouvoir de modifier les normes concernant l'émission des différents permis et certificats;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage pour permettre la construction d'un HLM de 24 logements sur la 3e Avenue Ouest;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance tenue le 4 avril 2017;

ATTENDU QUE le conseil a le pouvoir de modifier le règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'adopter le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment dans la zone RH-5.

7,5 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour établir des normes concernant les conteneurs, les antennes de télécommunications, les terrasses, autoriser de nouveaux usages dans la zone RF-34 et en modifier les limites

Résolution no 2017-164

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'utilisation de conteneurs et de remorques de camion comme bâtiment accessoire et l'usage d'appareils de chauffage à la biomasse est de plus en plus répandue et qu'il est nécessaire d'encadrer ces types d'usage;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire réviser ses normes relatives aux abris temporaires d'autos;

ATTENDU QUE le développement du réseau de télécommunication sans fil rend nécessaire la gestion de l'implantation des tours et antennes de télécommunication sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite favoriser la création de terrasses sur les voies publiques tout en reconnaissant l'importance de bien encadrer ce type d'usage;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite autoriser de nouveaux usages dans la zone RF-34;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour établir des normes concernant les conteneurs, les antennes de télécommunications, les terrasses, autoriser de nouveaux usages dans la zone RF-34 et en modifier les limites.

7,6 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de mai 2017. Ceux-ci sont au nombre de 64 pour des travaux d'une valeur de 2 731 229,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 4 143,46 \$.

8. TRAVAUX PUBLICS

8,1 Offre de services professionnels - Surveillance des travaux Domaine Gabriel Aubé 22 terrains *Résolution no 2017-165*

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un développement de 22 maisons mobiles sur le lot 5 088 056 (domaine Gabriel-Aubé);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre désire procéder aux travaux de construction et d'aménagement d'une nouvelle rue afin de permettre ce nouveau développement;

CONSIDÉRANT l'offre de service de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la surveillance bureau et chantier de ces travaux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Yves Dubé;

QUE le contrat de surveillance bureau et chantier soit octroyé à la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. pour un montant estimé à 21 653,25 \$ incluant les dépenses, mais excluant les taxes, tel que stipulé dans l'offre de service du 21 avril 2017 (réf. : 643994-1006-41GB-0002_0).

QUE le directeur des Travaux publics, M. Richard Michaud, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

8,2 Ouverture de soumission - Remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont *Résolution no 2017-166*

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumissionné pour ce projet, soit Nordmec Constructions Inc. au montant de 179 728,72 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE bien que la soumission soit conforme suite à l'analyse de la firme SNC-Lavalin Stavibel inc., les coûts proposés sont supérieurs aux prévisions budgétaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De rejeter l'offre de service et d'analyser différentes options telle l'exécution de travaux en régie afin de faire diminuer les coûts du projet.

9. LOISIRS ET SPORT

9,1 Autorisation de fermer des rues dans le cadre du cœur des Festivités du 100e du 28 juin au 2 juillet 2017

Résolution no 2017-167

ATTENDU QUE différentes activités se déroulent dans les rues de la ville dans le cadre du cœur des festivités du 100^e du 28 juin au 2 juillet prochain;

ATTENDU QUE par mesure de sécurité, des rues pourraient être barrées pour une période donnée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser le comité du 100^e à barrer les rues au cours de ce weekend selon leurs besoins, après ententes avec le directeur des incendies. Le comité devra s'assurer de publiciser les fermetures prévues à la population.

9,2 Modification du nom du parc équestre

Résolution no 2017-168

ATTENDU QUE le Rodéo professionnel est un évènement annuel incomparable s'ajoutant à la programmation du Festival équestre;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'évènement ont comme objectif l'achat d'infrastructures permanentes telles les estrades afin d'en faire un bien durable et collectif

ATTENDU QUE les organisateurs ont sollicité la participation financière de Desjardins et d'Hecla Québec pour une somme s'élevant à 100 000 \$ sur 3 ans en contrepartie de visibilité, dont le nom du parc équestre

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Louis Côté; D'attribuer le nom parc équestre Desjardins-Hecla Québec pour une durée de 3 ans, soit 2017-2018-2019.

9,3 Autorisation de circuler-Défi Vélo Pompier 15 et 16 juillet

Résolution no 2017-169

ATTENDU QUE le Défi Vélo Pompier est une randonnée à vélo sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest visant à amasser des dons pour la future maison de soins palliatifs Le Passage de l'Aurore;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Ville de La Sarre est requise pour circuler dans les rues de la ville

- Le 15 juillet : départ de la caserne de pompiers, 3^e avenue Est jusqu'à la 2^e rue Est en direction Macamic;
- Le 16 juillet : Route 111 Ouest et rue Principale en direction du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi.

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite soutenir cette initiative;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser le Défi Vélo Pompier à circuler dans les rues ci-haut mentionnées.

10. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10,1 Entente de développement culturel 2017-2019

Résolution no 2017-170

CONSIDÉRANT l'entente de service de développement culturel convenue entre la MRC d'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre en mars 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une politique de développement culturelle territoriale par la MRC D'Abitibi-Ouest le 17 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, une entente de développement culturel est signée entre la Ville de La Sarre et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT qu'une entente de développement culturel touchant l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Ouest est à intervenir entre la MRC d'Abitibi-Ouest et le ministère de la Culture et des Communications pour 2017, 2018 et 2019 visant à mettre en œuvre l'ANNEXE A, faisant partie intégrante de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une seule convention est souhaitable afin d'alléger la reddition de compte de cettedite entente;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'être partenaire de l'entente de développement culturel de la MRC d'Abitibi-Ouest et de déboursier une somme de 20 000 \$ pour la première année et 22 000 \$ pour les années subséquentes;

D'autoriser par la présente la directrice générale, madame Isabelle D'Amours, à administrer pour et au nom de la Ville de La Sarre, les modalités de cette entente avec la MRC d'Abitibi-Ouest.

10,2 Dépôt des projets acceptés dans le cadre du programme de soutien financier aux projets culturels 2017

Résolution no 2017-171

ATTENDU QU'un appel de projets a été lancé au cours des derniers mois pour le programme de soutien financier aux projets culturels 2017;

ATTENDU QU'un comité a analysé les différents projets et propose au conseil d'accepter les projets répondants aux critères selon les sommes disponibles.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Yves Dubé;

D'entériner la liste des projets acceptés par le comité d'analyse.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES

11,1 Autorisation de tenir des feux d'artifices le 23 juin et le 1er juillet

Résolution no 2017-172

ATTENDU QUE dans le cadre des festivités entourant la Fête nationale du Québec et les Festivités du 100^e de La Sarre, des feux d'artifice sont prévus;

ATTENDU QUE le règlement concernant les nuisances prohibe ce type d'activités;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut autoriser, en tout temps et à sa convenance, s'il le juge à propos dans le cadre d'une manifestation s'adressant au grand public, une dérogation au règlement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser la tenue de feux d'artifice le 23 juin et le 1^{er} juillet 2017 avec l'autorisation au préalable du directeur des incendies.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12,1 Suivi ponts couverts

La directrice générale, madame Isabelle D'Amours, informe les citoyens qu'une rencontre a eu lieu le 18 mai avec les résidents du rang 8-9 affectés par les travaux prévus sur le pont Leclerc. Des solutions ont été apportées aux diverses problématiques soulevées au cours de cette rencontre.

12,2 Horaire d'été

La directrice générale, madame Isabelle D'Amours, présente l'horaire d'été des bureaux administratifs de la Ville, qui sera en vigueur du 26 juin au 1^{er} septembre.

12,3 Suivi 100^e

Monsieur Gaétan Pelletier affirme que les préparatifs pour les célébrations du 100^e vont bon train et remercie le personnel ainsi que les élus de la Ville.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Janel Lecours, des Entreprises JLR, désire informer les citoyens des problèmes causés par les bacs trop lourds ou endommagés lors de la collecte des matières résiduelles et demande leur collaboration.

Normand Houde
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière